

**AVIS PUBLIC**

Aux personnes intéressées par un projet de règlement modifiant le règlement de zonage numéro 069-2003 de la Ville d'Acton Vale.

AVIS PUBLIC, est donné de ce qui suit :

1. Lors d'une séance tenue le 19 septembre 2022, le conseil a adopté le projet de règlement 015-2022 ayant pour titre « Règlement numéro 015-2022 modifiant le règlement de zonage numéro 069-2003 de la Ville d'Acton Vale ».
2. Une assemblée publique de consultation aura lieu le **lundi 3 octobre 2022 à 20:00** à la salle du Conseil de l'Hôtel de Ville situé au 1025 rue Boulay, Acton Vale (Entrée rue Cushing). L'objet de cette assemblée est d'expliquer les modifications apportées au règlement de zonage 069-2003 soit :

« De modifier ledit règlement de zonage afin d'encadrer les enseignes pré-menu et les enseignes de menu des commerces offrant un service à l'auto. »

Au cours de cette assemblée, le conseil expliquera le projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

3. Le projet de règlement peut être consulté à l'Hôtel de Ville au 1025 rue Boulay à Acton Vale du 20 septembre 2022 au 3 octobre 2022 (date de l'assemblée publique de consultation) et ce, durant les heures d'ouverture de l'Hôtel de Ville.
4. Le projet ne contient pas de disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Donné à Acton Vale, ce 20 septembre 2022

Claudine Babineau, OMA  
Greffière